

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité – Justice



MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS**

Avis d'appel d'offres national (AAO)

N° 07/CPMP/MHUAT/2023

Pour le remplacement de deux ascenseurs à la  
primature

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la publication du plan annuel de Passation des Marchés 2023 (actualisation n°2) paru dans le site de l'ARMP [www.armp.mr](http://www.armp.mr)
2. Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres N°07/CPMP-MHUAT/2023
3. Le Ministère de l'habitat de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire envisage de financer sur son Budget d'Etat le remplacement de deux ascenseurs à la primature, conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques du présent DAO.
4. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour le remplacement de deux ascenseurs à la primature, dans un délai de 03 mois.
5. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert
6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Bâtiments et Équipements Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble MHUAT – Ksar :, à Nouakchott. et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres pendant les heures ouvrables
8. Le dossier d'Appel d'Offre, en version authentique cachetée par la CPMP/MHUAT, pourra être obtenu auprès du MHUAT contre un reçu de versement de la somme, non remboursable, de 2000 MRU (deux-mille) au Trésor Public exclusivement, seule la copie cotée et paraphée fait foi.
9. Les entreprises intéressées devront :
  - indiquer dans leurs offres, la description précise du matériel proposé ;

- joindre à leurs offres les fiches techniques du matériel proposé ;
- indiquer la durée globale des travaux et fournir un chronogramme précis de leur exécution,
- préciser la durée de la garantie des installations (pièces et main d'œuvre) qui doit être de douze (12) mois minimum ;

10. Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

Capacité financière :

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Doit disposer d'une ligne de crédit de 1 500 000 MRU établi par une banque de la place.

Capacité technique et expérience :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Avoir exécuté , en tant qu'entreprise principal ou sous-traitant, au moins 2 marchés similaires durant les dix dernières années.
- Certificat ou un engagement signé pour la disponibilité de service après-vente
- La disponibilité d'un représentant local ou dans la sous-région (pays limitrophes) pour assurer une intervention rapide.
- Conformité du matériel aux spécifications demandées ;

(Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.)

NB : proposer, pour mémoire, un coût annuel pour la maintenance de ces ascenseurs après la réception provisoire (période de garantie) avec un (01) agent en demeure.

11. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le mercredi 15/03/2023 à 12 Heures TU. Les offres qui ne parviendront pas à l'heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse : la Commission de passation des Marchés du MHUAT, CPMP-MHUAT KSAR OUEST lot n 58 : C extensions château d'eau ; tél : 45240149, adresse E-mail : [cmdhuat@gmail.com](mailto:cmdhuat@gmail.com) le 15/03/2023 à 12 Heures 05 min TU.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *90 jours*, à compter de la date limite de dépôt des offres.

13. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 100 000 MRU , Valable 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le secrétaire général